

Chers parents,

Le CPF dispose d'une caisse de solidarité qui a pour but de venir en aide aux élèves dont les familles connaissent des difficultés financières. Cette aide financière vise à permettre à ces élèves de pouvoir poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Elle est accordée annuellement sur dossier permettant d'apprécier la situation des familles.

Aucune aide n'est accordée lors de la première année de scolarisation.

Les dossiers sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://www.cpf.edu.lb/info-pratiques/bourses-internes/>

Ils devront être remis, complétés et accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives mentionnées, ainsi que d'une lettre de motivation, pour le 31 mai au plus tard à l'accueil ou au service comptable du CPF.

Je vous rappelle l'importance de communiquer des dossiers complets comportant tous documents permettant d'apprécier au plus juste votre situation familiale.

Bien cordialement

Le Proviseur

Olivier Gautier